

Projets

Les associations étudiantes participent à la vie de l'université et l'enrichissent. Culturelles, sociales, internationales ou liées aux composantes pédagogiques, elles jouent un rôle important dans l'animation du campus et des différents sites.

Comment financer votre projet ?

Aides financières possibles dans le cadre d'un projet étudiant

Les subventions existent pour vous permettre de compléter un budget dans le cadre d'un événement que vous souhaitez mettre en place ou dans le lancement d'un projet. Avant d'envisager des demandes de subventions, vous devez vous demander comment faire pour générer par vous-même de l'argent (ventes diverses de produits, cotisations, demande de participation aux étudiants...) ou bien comment rendre rentable votre projet.

FSDIE : Fond de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) de l'UPJV constitue un fonds de soutien à des projets étudiants, sélectionnés sur dossier et après audition des porteurs de projet.

Les types de projets

Les projets étudiants servent à l'animation des lieux universitaires, participent à la vie étudiante, concourent à la promotion de l'établissement.

Les projets les plus fréquemment retenus sont :

- Culture Scientifique et Technique
- Culture Artistique
- Sport
- Santé
- Handicap

Proposer son projet ou demander une subvention

Chaque projet porté par une association étudiante peut prétendre à un soutien du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

Pour les associations étudiantes qui veulent faire des demandes de subvention : [rendez-vous sur la page Moddle de la vie associative](#).

Chaque demande de subvention fera l'objet d'une étude de la part de la commission FSDIE, puis sera soumis au vote de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU).

Important : les subventions sont versées uniquement pour des projets étudiants portés par des associations étudiantes agréées à l'UPJV

Procédure de dépôt des demandes de subvention

Chaque association devra avoir déposé sa demande de subvention au plus tard trois semaines **avant** la prochaine commission FSDIE.

Ces demandes seront pré-examinées par la Maison des Associations d'Amiens Métropole (MAAM) durant les deux semaines suivant la date butoir de dépôt des demandes. La MAAM vous fera un retour par mail de ce pré-examen afin de vous permettre de présenter une demande de subvention bien préparée. L'absence de réponse aux observations adressées par la MAAM dans son mail entraînera le retrait de votre demande à la commission FSDIE concernée.

Vous serez ensuite convoqué une semaine avant la commission FSDIE, comme cela est de coutume de le faire.

Au-delà, de la même manière que cette année, la MAAM organisera des formations collectives destinées à vous aider dans la gestion de votre association. Les dates vous seront communiquées dès que nous en aurons connaissance.

NOUS CONTACTER

Université de Picardie Jules Verne
Direction de la Vie Etudiante (DVE)
Citadelle
10, rue des Français libres
80080 AMIENS
03 64 26 83 10
vie-etudiante@u-picardie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Le vendredi de 9h00 à 14h00